

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_62_AGJ-DE
Reçu le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 29 juin 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 29 juin à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames et Monsieur ALBASI Maxime, SICOT Maryse, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame GIRAUD Béatrice représentée par Monsieur DELAPART Jean-Victor,
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur PICCOLI Jacques procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 39 Pouvoir(s) : 8 Votants : 47
--	--

N°2023C-62-AGJ : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ ATPM COMMUNE DE FRESPECH

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'arrêté n°2015/DDT/10-168 en date du 21 octobre 2015 portant création d'une Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société ATPM, installation classée pour la protection de l'environnement, à Frespech.

AR Prefecture

047-200068930-20230629-2023C_62_AGJ-DE
Reçu le 04/07/2023
Publié le 04/07/2023

Par courriel en date du 31 mai 2023, la Préfecture a sollicité la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot afin de nommer des représentants pour siéger à cette commission.

Conformément à l'article L.125-2 du Code de l'Environnement et au décret n°2012-189 du 07 février 2012, cette commission est composée de 5 collèges : État, Collectivités Territoriales ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale, riverains et associations, exploitants et salariés.

Monsieur le Président demande de délibérer afin de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui siégeront au sein du collège des Collectivités Territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale pour représenter Fumel Vallée du Lot.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Désigne pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société ATPM, installation classée pour la protection de l'environnement, à Frespech :

- **Monsieur GUÉRIN Gilbert, membre titulaire**
- **Monsieur PICCOLI Jacques, membre suppléant ;**

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 29 juin 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 04 juillet 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 04 juillet 2023